

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Julien FIAT

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Julien FIAT donne pouvoir à Christophe RUET

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025-11 : VOTE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Madame le Maire rappelle que la nomenclature de la mise en place de la M57 optée au 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

